



Dépot de candidatures jusqu'au 27 novembre 2019

# Europe Creative - Soutien aux projets de coopération européenne 2020

L'appel à proposition du sous programme "Culture" d'Europe Creative pour le soutien aux projets de coopération européenne, dispositif développé par la Commission Européenne, est ouvert jusqu'au 27 novembre 2019.

## Objectifs

L'objet du sous-programme Culture est de soutenir des projets collaboratifs principalement axés sur la mobilité transnationale culturelle et créative, le développement des publics (culture accessible et inclusive) et le renforcement des capacités (notamment par la numérisation, le développement de nouveaux modèles commerciaux ainsi que l'éducation et la formation).

L'appel 2020 vise à renforcer la capacité des secteurs européens de la culture et de la création à opérer au niveau transnational. Il encourage la circulation des œuvres culturelles et la mobilité des acteurs culturels et créatifs et le développement de l'audience. Il vise en outre à l'intégration sociale des migrants et des réfugiés, par le biais d'un dialogue interculturel et à renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun, à la suite de l'année européenne du patrimoine 2018. Enfin, les projets soutenus contribueront à l'innovation dans le domaine de la culture.

## Projets éligibles

- Projets à petite échelle : projets impliquant un chef de projet et au moins deux autres partenaires ayant leur siège social dans au moins trois pays différents participant au sous-programme «Culture».
- Projets à grande échelle: projets impliquant un chef de projet et au moins cinq autres partenaires ayant leur siège social dans au moins six pays différents participant au sous-programme «Culture».
- Pour les 2 catégories, la durée maximale des projets est de 48 mois. Les projets devront commencer entre le 1er septembre et le 15 décembre 2020.

## Budget

Le budget total disponible pour cet appel à propositions est de 48 444 567 euros dont environ 40% seront affectés aux projets à petite échelle.

Le montant maximum alloué aux projets à petite échelle est de 200 000 € (60% maximum des coûts totaux éligibles).

Le montant maximum alloué aux projets à grande échelle est de 2 000 000 € (50% maximum des coûts totaux éligibles).

## Plus d'informations

Toutes les informations complémentaires et liens de téléchargement pour les dossiers de candidature sont disponibles sur le [site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Le [Relais Culture Europe](#) est référent, en français, pour l'accompagnement dans le montage des dossiers et le développement des projets.

---

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45  
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/europe-creative-soutien-aux-projets-de-cooperation-europeenne-2020>